

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LIGUE

Date	19 septembre 2023	Lieu	Visioconférence
Présents	J DARTON- G MANETTE-L GALVANI- T FLEREAU-K CHAUDRIN RABOTEUR- Y SELBONNE- B EDOM- JC ALCOOL- V RAMLALL- P MAQUIABA- R ST VAL – E NESTAR- S ZAMORE- G PINSON		
Excusés	C AZEDE- M MERABLI-S SERMANSON		
Absents	E ELIE- T COLOMBO-J MARTIAL		
Assistent	F THOMAS BABEL		

### Ouverture de la séance à 19h30

Le Président ouvre la séance et remercie l'ensemble des membres pour leur présence à ce Conseil de Ligue.

Le Secrétaire général donne lecture de l'ordre du jour :

### Point 1 : Présentation de monsieur Thierry MONTAGNE nouveau DTR de la Ligue (Président)

Le Président informe le Conseil de Ligue (CDL) du report de ce point à la prochaine réunion. Monsieur MONTAGNE ayant eu une contrainte d'agenda motivée par la visite sur notre territoire du coordonnateur OM de la DTN (N. BOURDIN) avec lequel il anime une séance de travail avec les clubs du Sud Basse-Terre.

Le Président regrette et s'excuse que l'agenda chargé des précédentes semaines n'ait pas permis de rencontrer T. MONTAGNE qui a rejoint notre Ligue depuis le 05 sept.-23.

Le CDL prend acte des informations données et le Président demande au Secrétaire Général de donner lecture du prochain point de l'ordre du jour.

## Point 2 : Point sur le recouvrement des « créances clubs » (VP G. MANETTE - Directeur)

Le VP G. MANETTE rend compte de l'évolution du recouvrement des créances clubs pour les mois de juillet et d'Août, après avoir rappelé que de nombreux plans d'apurements ont été conclus durant cette période.

Il faut retenir que :

- Beaucoup de clubs n'ont pas respecté l'échéancier signé et que de nombreuses mensualités sont impayées pour les mois de juillet et d'août
- Les services de la Ligue ont adressé des courriers de relance à l'ensemble des clubs concernés avec un délai de 6 jours pour régulariser leur situation
- Le non-respect par les clubs des plans signés remet en cause la validité des plans et aura un impact important sur la trésorerie de la Ligue et le résultat de l'exercice si la situation n'est pas redressée rapidement

Après échanges et débats le CDL valide les propositions présentées par le VP G. MANETTE et le Directeur à l'unanimité des membres présents.

A savoir :

- La production à J+6 par les services de la Ligue d'une liste comprenant les clubs qui n'ont pas réglé leurs échéances impayées
- La convocation des clubs présentant des impayés par la Commission finance (sous la houlette du VP G. MANETTE)
- L'inscription à l'ordre du jour du prochain CDL d'un nouveau point d'étape

En outre le Directeur rappelle que, conformément aux attentes de l'expert-comptable, le principe de compensation de créances sera appliqué pour tous les clubs débiteurs envers la Ligue, et qui sont par ailleurs lauréats d'une récompense financière au titre de la saison 2022/23.

Enfin, à la demande du CDL, le Directeur prendra attache avec la FFF afin d'appréhender le panel de sanctions pouvant être appliquées, y compris en cours de saison.

Le Président remercie les intervenants pour leur participation et demande au Secrétaire Général de donner lecture du prochain point de l'ordre du jour.

*Pasyonéman ten nou !*

### Point 3 : Point sur le prochain match CONCACAF en Guadeloupe (Président et VP Ph MAQUIABA)

Le Président fait état au CDL de la lettre d'avertissement reçue de la CONCACAF motivée par la qualité insuffisante de la pelouse de Sainte-Anne lors de la rencontre ayant opposé la Guadeloupe à Sint Maarten pour la 1<sup>ère</sup> journée de CNL.

Par ce courrier la CONCACAF met la Ligue en demeure d'effectuer rapidement les diligences permettant d'améliorer significativement l'état de la pelouse. Un rapport appuyé de photos devra être envoyé à la CONCACAF le 29 septembre 2023. Si le rapport n'est pas jugé satisfaisant par la CONCACAF, la Guadeloupe se verra dans l'obligation de recevoir hors de Guadeloupe pour le reste de la compétition de l'actuelle CNL (dès octobre), avec de surcroît de très fortes pénalités financières.

L'enjeu est donc très particulièrement élevé pour notre Ligue.

Le VP Ph. MAQUIABA, relate les diligences réalisées en collaboration avec la municipalité de Sainte-Anne durant les 5 derniers jours afin de mettre en place, en urgence, un plan d'action permettant de répondre aux attentes de la CONCACAF.

Outre la vérification de l'état de la pelouse, le match à venir de la sélection féminine prévu le 26 septembre servira de test pour évaluer les aménagements qui ont été validés au titre du plan d'action.

Il indique également attendre le retour de la commission des calendriers et de son président S ZAMORE qu'il a sollicité pour réaliser différents scénarii dans lesquels le terrain de Sainte-Anne serait mis au repos jusqu'à la fin de la campagne actuelle de CNL (fin novembre 2023).

S. ZAMORE précise qu'il sera en mesure de produire les éléments demandés sous 48H00.

Le VP G. MANETTE regrette qu'il n'y ait pas un document unique connu du CDL et précisant l'ensemble des actions à tenir lors des rencontres CONCACAF. Ce document de synthèse permettrait de sécuriser le process et d'éviter une trop grande dépendance à tel ou tel élu du CDL qui peut être indisponible.

Le VP Ph. MAQUIABA indique que ce document existe et que les commissions et l'ensemble des acteurs qui œuvrent sur le sujet en ont connaissance.

Le Président demande au Secrétaire Général de circulariser le document à l'ensemble du CDL dès la fin de la réunion.

B. EDOM indique qu'il souhaite être convié systématiquement aux différentes réunions préparatoires afin d'appréhender au mieux les aspects en lien avec la sécurité des personnes lors des matchs CONCACAF.

C. RABOTEUR, S. ZAMORE, V. RAMLALL, E. NESTAR et G. MANETTE indiquent proposer leur aide pour l'organisation du match à venir.

Le Président termine en indiquant que des premiers courriers en réponse ont déjà été adressés au Président de la CONCACAF et au Directeur des compétitions afin de les assurer que malgré ses moyens

limités la Ligue mettrait tout en œuvre pour améliorer significativement l'état de la pelouse d'ici au 15 Octobre.

Le Président remercie les intervenants pour leur participation et demande au Secrétaire Général de donner lecture du prochain point de l'ordre du jour.

#### **Point 4 : Point sur le tournoi Concacaf U20 G (Président)**

Le Président rappelle que la Ligue avait pré-validé, au mois de mai 2023 la participation de notre sélection au tournoi U20 G CONCACAF. Il précise également que la CONCACAF vient d'en préciser la date (février 2024) sans encore en indiquer le lieu.

Bien que la décision soit difficile à prendre Le Président demande au CDL de valider le désengagement de la Ligue dans cette compétition.

En effet le calendrier de CNL (homme et femme) proposé par la CONCACAF et qui est ramassé sur 3 mois (septembre à novembre 2023) déséquilibre fortement la trésorerie de la Ligue. Cette situation est aggravée par les manquements constatés dans le remboursement de leurs dettes par les clubs (cf. point 2).

Le Directeur rajoute que la liquidation judiciaire inattendue d'AIR ANTILLES impacte également fortement la trésorerie de la Ligue depuis 3 mois.

En effet les délais de paiement (45 jours fin de mois) ont été supprimés et tous les récents déplacements (U15G, U14F et sélection senior homme) ont été payés au comptant. De fait la Ligue devra refaire sa trésorerie durant les prochains mois pour honorer ses engagements y compris l'échéance du plan de continuation.

Outre l'aspect financier, le Directeur précise que la disparition d'AIR ANTILLES pose de réels problèmes pour organiser les futurs déplacements dans la caraïbe, car il n'existe pas d'offres alternatives ou comparables.

A titre d'exemple le prochain déplacement de la sélection A homme à Sainte-Lucie n'est toujours pas bouclé pour ces raisons.

Le Président indique que de nombreuses associations (dont la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane) ont déjà saisies la CONCACAF sur cette problématique et qu'une réunion sur le sujet est en préparation.

G. PINSON, indique que s'il en comprend les raisons, il espère que cette décision sera transitoire et que nous pourrions maintenir nos participations aux compétitions CONCACAF dans l'avenir.

Le CDL valide la proposition présentée par le Président à l'unanimité des membres présents.

Le Président remercie les intervenants pour leur participation et demande au Secrétaire Général de donner lecture du prochain point de l'ordre du jour.

## Point 5 : Questions diverses

- Poules U19 (S. ZAMORE)

Le SGA T. FLEREAU ayant des problèmes de connexion le Président demande à S. ZAMORE de prendre le relai sur la présentation et la proposition qui est soumise à l'approbation du CDL.

Après échanges et débats la proposition est validée à l'unanimité des membres présents. **Les nouvelles poules seront annexées au PV du présent CDL.**

- Demande d'affiliation Solidarité Scolaire du Moule (SSM)

Le Secrétaire Général donne lecture du dossier de demande d'affiliation de la nouvelle association SSM. Le dossier étant complet le CDL valide la demande d'affiliation à l'unanimité des membres présents.

- Organisation 7<sup>ième</sup> tour de Coupe de France homme (VP B. EDOM)

Compte tenu des mesures prises pour préserver le terrain de Sainte-Anne le VP B. EDOM alerte sur la nécessité de désigner rapidement un terrain de repli répondant aux exigences de la FFF.

Après échanges et débat le principe de la tenue des matchs en diurne est retenu.

Par ailleurs la CRTIS devra par la voix de son Président B. EDOM indiquer rapidement à la commission des calendriers et au secrétariat de la Ligue le terrain qui lui semble être le plus approprié.

- Tournoi de jeunes à Marie Galante (G. PINSON)

G. PINSON interroge le Secrétaire Général sur la suite réservée au courrier envoyé par l'association DMGF relative à l'organisation d'un tournoi de jeunes auquel participerait des sélections une ou plusieurs sélections de jeunes de la Ligue.

Le Président indique que le principe ne peut être que soutenu car il concourt au développement du football sur l'île toutefois il doit être porté par une autre structure que le DMGF (un club), et ce, pour des raisons d'assurance et de responsabilité. Le Président indique qu'il prendra attache rapidement avec J. BADE pour lui exposer les choses.

- Conventions LGF/ Département et Région : subvention statut fédéral (Directeur)

Le Directeur présente les projets de conventions encadrant les subventions allouées aux clubs ayant des joueurs fédéraux. La Ligue attend le retour des collectivités sur ces propositions qui tiennent compte des remarques faites par ces dernières tant sur le renforcement de l'employabilité que sur le scope des bénéficiaires potentiels.

Le Directeur précise que les projets portent sur des conventions triennales afin de sécuriser le dispositif. Par ailleurs il attire l'attention du CDL sur le fait que les paiements ne pourront être fait qu'une fois les conventions signées et les fonds versés par les collectivités.

Bien que n'ayant pas la main, les services de la Ligue font le maximum pour voir aboutir au plus vite ces dossiers.

Le Président indique qu'il se rapprochera également des collectivités pour faire avancer les choses.

- Mise en inactivité ASR (VP G. MANETTE) `

Le VP G. MANETTE interroge le Secrétaire Général sur le sort réservé à l'ASR pour cette saison. En effet à ce jour les licenciés du club ne peuvent souscrire de licence dans un autre club alors même que l'ASR semble ne pas fonctionner ni avoir d'activité. Il s'agit pour le CDL de se prononcer afin de permettre à ces jeunes de pouvoir pratiquer leur sport.



Le Président indique que l'ASR n'ayant pas de compte bancaire, l'association ne peut ni saisir de licences, ni répondre à l'ensemble des obligations administratives exigées par la FFF. Le Président propose donc la mise en inactivité du club pour la saison 2023/24.

- Rencontre Président Ph. DIALLO (Président)

Le Président rend compte au CDL de son rendez-vous avec le Président de la FFF durant lequel plusieurs dossiers dont le CERFA, l'évolution des règles de mise à disposition des joueurs Pro et l'évolution de notre football ont été évoqués.

Le Président indique également que le principe d'une visite du Président DIALLO sur notre territoire dans les prochains mois est en bonne voie.

Le Président



Président  
Jean DARTRON

L'ordre du jour étant épuisé la  
séance est levée à 21H35

Le Secrétaire Général



Secrétaire Général  
Lucien CALVANI

## ANNEXES



### U19 REGIONALE SAISON 2023/2024

#### COMPOSITION DES POULES

U19 REGIONALE 1		2022/2023	U19 REGIONALE 2		2022/2023
1	CERFA	1er U19 R1	1	AS NENUPHARS	Nouvelle équipe
2	SIROCO	2e U19 R1	2	DYNAMO	Nouvelle équipe
3	SOLIDARITE SCOLAIRE	5e U19 R1	3	EQUINOXE	Nouvelle équipe
4	US CAMBREFORT	6e U19 R1	4	JSA	Nouvelle équipe
5	CAM	7e U19 R1	5	GAULOISE	Nouvelle équipe
6	USBM	1er U19 R2	6	SPORTING	Nouvelle équipe
7	STADE LAMENTINOIS	2e U19 R2	7	ZENITH	Nouvelle équipe
8	ENTENTE USA/PHARE	7e U19 R2	8	JSC	Nouvelle équipe
9	CSM	Tirage au sort			

LIGUE GUADELOUPÉENNE  
DE FOOTBALL

*Pasyonémen ten nou !*